

Il se peut que les déficits budgétaires ne semblent pas également graves à tous. Nous avons connu des déficits de ce genre pendant plusieurs années et nous en aurons probablement encore, à moins qu'on ne s'efforce de diminuer les dépenses du gouvernement.

Un autre grave problème c'est l'appétit désordonné des provinces pour l'argent. Il y a eu récemment une conférence fédérale-provinciale où le gouvernement fédéral a jugé nécessaire de verser environ 180 millions de dollars aux provinces. Sauf erreur, une autre conférence fédérale-provinciale se tiendra en avril et ses résultats seront peut-être identiques ou encore plus désastreux en ce qui concerne le Trésor national.

Honorables sénateurs, voilà quelques-unes des raisons qui expliquent le désastre du budget du 13 juin dernier. Voilà quelques-uns des problèmes qui nous donneront beaucoup de mal au cours des prochains mois et des prochaines années.

J'aimerais expliquer brièvement pourquoi nous dépensons tout cet argent, pourquoi nous sommes aux prises avec ces problèmes fiscaux et budgétaires. Parmi toutes ces raisons, il y en a une qui vient tout de suite à l'idée. Ce sont les prétendus services sociaux ou engagements relatifs à la sécurité sociale qu'on a pris ou qu'on s'est engagé à prendre.

Comme on le sait très bien, en 1956-1957 nos dépenses au titre des services sociaux se sont élevées à quelque 900 millions de dollars. Pour l'année financière 1962-1963, elles ont atteint \$1,900 millions, soit une augmentation d'environ un milliard de dollars. Pour l'année financière 1964-1965, j'ignore à combien elles se chiffreront, mais je sais que, sans le régime de pensions du Canada qu'on envisage, elles atteindraient certainement deux milliards, même plus.

Honorables sénateurs, il m'arrive de penser que dans la conjoncture actuelle et vu que le Canada doit maintenir sa stabilité économique, afin de faire concurrence aux pays étrangers, au lieu de faire d'autres dépenses importantes pour ces services, nous devrions peut-être nous refuser pendant quelque temps de prendre d'autres engagements onéreux quant à la sécurité sociale. Je crois que si nous pouvions instaurer une trêve à cet égard, tout le monde s'en porterait bien. Je me rappelle avoir lu des comptes rendus de discours prononcés par le premier ministre actuel durant la dernière campagne électorale, où il déclare qu'à son avis on ne devrait engager aucune dépense nouvelle pour les services armés tant que l'expansion de notre économie ne nous permettra pas de le faire facilement.

J'en viens maintenant au projet de régime de pensions du Canada. Sans entrer dans les

détails, je me demande s'il est dans l'intérêt du pays de continuer sur la voie où il s'engage aujourd'hui. Je me permets de vous citer des chiffres concernant les dépenses actuelles de trois pays au titre de la sécurité sociale. Dans notre pays, ces dépenses représentent 12 p. 100 du revenu national; au Royaume-Uni, la proportion est de 12.5 p. 100 et, aux États-Unis, elle n'est que de 7.6 p. 100. Honorables sénateurs, il en est ainsi malgré le fait que notre revenu est inférieur d'un tiers à celui des Américains; autrement dit, une comparaison en chiffres exacts donnerait plutôt 12 p. 100 pour nous et peut-être 6 p. 100 pour les États-Unis, vu que le niveau de vie est plus élevé chez nos voisins.

Le discours du trône dit ceci:

Il vous sera présenté une mesure tendant à établir un régime complet de pensions à participation.

Qu'on appelle ces pensions d'une façon ou d'une autre, il n'en reste pas moins que les fonds du régime doivent venir de la population, sous forme d'impôt ou leur équivalent. Les deniers sortiront directement des goussets des contribuables, et le résultat constituera essentiellement un transfert d'argent.

Le premier ministre aurait déclaré plus tard que le régime de pensions à participation était le plus important probablement de tous les projets de loi que le gouvernement présentera durant la présente session. Pour commencer, je tiens à dire que la façon dont le projet est imposé aux Canadiens est tout à fait contraire aux méthodes suivies par le passé. Autrefois, si je me reporte spécialement au régime de sécurité sociale, c'est-à-dire le régime de pension de vieillesse, la décision était prise après de longs mois d'étude en comité mixte parlementaire de la Chambre des communes et du Sénat, pendant lesquels aucun bill n'était présenté au Parlement. En outre, les amendements constitutionnels appropriés étaient demandés et obtenus avant la présentation du bill.

Puis-je rappeler la façon dont on procédait par le passé en ce qui concerne la législation relative à la sécurité sociale? On procédait minutieusement et l'on approfondissait tous les problèmes. Pour que la chose soit consignée au compte rendu, qu'il me soit permis de passer en revue brièvement les détails de la mise en œuvre de notre régime de pensions. Je vais lire des extraits d'un rapport préparé par le professeur Robert M. Clark, et qui s'intitule *Economic Security for the Aged in the United States and Canada*. Il fait le sommaire des antécédents du régime de sécurité de la vieillesse, précisant tout d'abord qu'une loi sur les rentes viagères était adoptée en 1908. C'était la première loi relative au régime de sécurité sociale; elle